



Syndicat SDU-08
Section du Conseil départemental
des Ardennes
4 Place Gaston Defferre
08000 Charleville-Mézières



Tel fixe : 03-24-27-26-78

Portable : 06-60-04-16-40

Site : www.sdu-08.fr

Février 2018



Suppression de postes

(2)

Comment pourrions-nous encore suivre les décideurs de notre administration qui, après treize années ininterrompues de déstructurations des services, ne nous ont amenées nulle part si ce n'est au final à supprimer des postes ? Nous ne pouvons plus accepter les conséquences d'une administration aussi déboussolée par une situation de gestion de crise perpétuelle !

*Pour preuve quand le prochain Comité Technique du 13 mars 2018 est convoqué pour supprimer des postes au Conseil Départemental des Ardennes, alors que, à contrario les missions de la plupart d'entre nous ne cessent d'augmenter. Issues de boudoirs feutrés, ces dernières cogitations sans concertations vont curieusement à l'encontre du constat de la Chambre Régionale des Comptes de cet été, qui retenait justement comme rare point positif au CD que ... **“ les dépenses de personnel apparaissent comme maîtrisées par rapport à la moyenne nationale”** (dixit la Chambre).*

Comment ne pourraient-elles pas être maîtrisées quand ces dernières années ont servies à réduire la seule catégorie C, de 829 agents à 794. D'où notre positionnement syndical de refuser de réduire une fois encore des effectifs dont les coûts sont maîtrisés.

Et nous allons nous expliquer sur les raisons pour lesquelles nous ne suivrons pas, une fois de plus, nos élites pensantes. Les suppressions de postes, bien qu'accommodantes pour certains, ne peuvent pas ne se résumer qu'à un phénomène de mode managérial qui semblerait être la panacée du moment ; surtout au vu du flou qui plane sur les chiffres qu'on nous présente ; d'autant que l'argumentation qui les accompagne n'a pas de sens.

*Comme nous le disions plus haut, ce n'est pas par dogmatisme syndical, tendant avant tout à la préservation des emplois publics, que nous refusons ces suppressions de postes. Bien évidemment que de par la loi, notre employeur a toutes latitudes pour créer les postes dont notre collectivité a besoin, tout autant que d'y mettre un terme dès que ces postes s'avèrent inutiles. Encore faudrait-il recenser **les besoins au réel**, en parfaite cohérence avec le fonctionnement des services ; ce dont nous doutons fortement.*

Puisque maintes fois révélées lors des instances représentatives, nous savons combien les difficultés liées aux conditions de travail ne sont en général pas prises au sérieux. Alors sur quels éléments concrets notre administration peut-elle estimer pouvoir ajuster les effectifs à minima par rapport à une charge objective de travail qu'elle méconnaît dans ses réalités ?

Ce n'est certainement pas pour rien que l'absentéisme pour maladie croît régulièrement chaque année de 1 % jusqu'à atteindre plus de 15 % tout dernièrement pour des personnels qui se fragilisent année après année. Et cet indicateur notoire n'est pas à écarter puisqu'il ressort du bilan social débattu officiellement en Comité Technique tous les deux ans.

Pour notre part, concernant toutes catégories hiérarchiques confondues et visant toutes les catégories socio-professionnelles, nous constatons que les arrêts de travail s'accumulent depuis ces dernières années, et traduisent un malaise d'ampleur que nos autorités ont du mal à endiguer.

(3)

D'ailleurs, malgré nos multiples demandes ... pourtant des plus officielles en CHSCT ... sur les véritables données statistiques concernant les arrêts pour mal-être, burn-out et autres Troubles Psycho-Sociaux, aucunes données ne sont produites par nos responsables sur cette nouvelle forme d'absentéisme bien souvent consécutive à des désorganisations des plus mal pensées.

Ces chiffres auraient pourtant le mérite de nous aider à comprendre ..., et de nous instruire des éventuelles erreurs afin de ne plus les reproduire lors de ces chamboulements futurs que nous allons subir.

A croire que tous ces débats tenus lors des diverses instances, notamment en CHSCT, n'étaient que foutaises soporifiques, tout autant d'ailleurs que les réponses de notre Président assurant qu'il serait vigilant quant au suivi dû aux réorganisations, et aux conséquences sur les personnels. Pourquoi donc ces promesses, pourtant rassurantes, ne sont-elles pas tenues aujourd'hui et nous laissent cette amère déception d'y avoir cru ? Car cet évident bon sens qui aurait dû accompagner ces grands chambardements manque aujourd'hui pour accepter de subir la politique managériale du Conseil Départemental ... au vu des brutales restrictions de personnels que la charge de travail ne justifie pas.

D'ailleurs dès cette annonce du 12 février sur ces suppressions ..., ça clochait déjà ! Nous avons eu droit à un minimum d'informations fiables sur les chiffres réels des postes supprimés.

*Dans un premier temps en effet, on nous faisait savoir que ce Comité Technique du 13 mars se prononcerait sur 5 suppressions franches de postes. Puis dans un second temps on nous rapportait qu'en fait, on procéderait à 34 suppressions de postes mais dont 29 n'étaient pas pourvus. Vingt neuf postes étaient donc budgétisés mais sous réserves !!! Comprenons ici que ces 29 postes 'gelés' n'étaient pas, ou plus destinés à être pourvus... ; et là est la nuance puisqu'elle permet de donner des marges de manœuvre pour sabrer dans les personnels sans s'en justifier. **Les agents du CD se réduisent ainsi à une simple ligne comptable sans autre forme de considération.***

D'ailleurs au passage ! Ces 29 postes non-pourvus/gelés/supprimés auraient justement été les bienvenus pour faciliter le travail de certains de nos collègues sociaux qui croulent sous les dossiers. Juste pour le détail, qu'en est-il du respect des 30/35 dossiers à ne pas franchir pour les agents en suivi de placement, et qui frôlent régulièrement les 50 situations par travailleurs sociaux ... par manque de personnel ?

De même que pour la brigade mobile des ATTEE des collègues qui se serait bien arrangée de quelques agents en plus, pour pallier à la pyramide grisonnante des âges de nos collègues en proie à lutter contre l'âge bien plus canonique des locaux qu'ils entretiennent. Et la liste serait longue selon chacune des branches professionnelles.

D'ici à penser qu'il n'y a pas que le budget départemental qui était présenté comme insincère par arrangement avec la comptabilité publique, voilà que même les chiffres sur la masse salariale manqueraient singulièrement de sincérité. Notre administration tenterait de minimiser l'impact psychologique que ces 34 suppressions d'effectifs pourraient avoir sur le personnel qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

(4)

Eh bien l'impact ne sera pas que psychologique puisque nous assistons à un nouveau changement de cap. Ce ne seront plus 5 suppressions franches de postes ... mais 9 ! Le CD des Ardennes n'a plus les moyens de garantir l'avenir de ses agents ... quels qu'en soient les mérites !!!

*Ce sont tout de même neuf postes supprimés sèchement qui confirmerait donc les dires de cette toujours même chambre des Comptes qui juge que : **“ Les décisions de création ou suppression de poste ne sont abordées que dans le cadre du vote du budget.../... toutefois, aucune stratégie globale et conceptualisée permettant de hiérarchiser les mesures conduisant à une réduction de la masse salariale, n'a été décidée.../... en effet, la réduction de l'effectif permanent est la principale solution privilégiée par le département afin de contenir la masse salariale”**.*

Et pourtant, ce qui nous dérange fortement dans cette réduction sèche d'effectif, c'est qu'elle n'est pas due à un ajustement par rapport à une administration que nos responsables auraient rendue plus performante à force de restructurations. Non, ces carrières que l'on brise ne servent qu'à tenter de maîtriser des dépenses de fonctionnement. C'est là où nous ne comprenons plus très bien puisque la Chambre des Comptes les jugeait maîtrisées ... en cet été 2017. Un non-sens intellectuel et comptable qu'on ne peut donc suivre 6 mois après la publication de ce rapport financier.

Si le temps est à faire de la comptabilité de bas étage, nous savons faire aussi.

Car nous aurions souhaité découvrir la même imagination fertile pour préserver ces postes nécessaires au bon fonctionnement des services publics, qu'elle n'a été développée pour concourir à servir les intérêts privés de nos conseillers généraux, envers qui la Chambre n'est pas dénuée de reproches.

Nos élus décident d'être subitement radicaux pour assainir les finances locales, soit !

*Mais s'il faut contenir les dépenses de fonctionnement, comme on nous l'objectera pour ce Comité Technique du 13 mars, nous tenons à rappeler que **les fonctionnaires du Conseil Départemental ne sont pas les seuls membres à être rémunérés sur le budget de fonctionnement de “notre grande maison”**. Et que s'il y a des coûts inutiles qui pèsent sur les dépenses de fonctionnement, il faudrait aller loucher du côté de ceux qui occasionnent ces surcoûts et qui ont été visés à plusieurs reprises par la Chambre Régionale des Comptes ... nos élus départementaux !*

En 2005 et pour rappel, la Chambre des Comptes recommandait au CD de mettre fin à un dispositif d'assurance décès subventionné depuis 1965 par le Conseil Général d'alors, aux bénéficiaires de 53 conseillers généraux constitués en association. A titre d'information, de 1999 à 2005, les versements pour cette association se sont montés à 80 000 euros sur 6 années.

(5)

Nous laissons à chacun le soin de s'imaginer les sommes que ces assurances décès ont coûtées depuis 1965. Devant les résistances de nos élus départementaux, la Chambre a dû aviser le CD ... **“qu'aucune disposition ne prévoit qu'une collectivité publique participe au financement de capital décès de ses conseillers généraux, même par le biais d'une association”.**

Nous aurions pu en rester là. Sauf que de par cette toujours même imagination, décidemment sans bornes, un curieux dispositif financier a profité une fois encore à nos mêmes élus départementaux, mais cette fois-ci pour s'assurer des compléments de retraites. Preuve que le Conseil Général d'alors se comportait comme un département ‘riche’ !

Par conséquent, le département des Ardennes, même devenu pauvre, verse toujours actuellement une rente chaque mois, à une quarantaine de conseillers généraux retraités. Une rente dont le montant versé, pour l'exemple retenue par la Chambre en 2013, est de 275 000 euros pour une année. C'est pourquoi la Chambre allègue que ...” **la gestion directe d'un régime retraite par une collectivité territoriale n'est pas envisagée par le législateur. Les collectivités locales n'ayant pas vocation à conduire les opérations de versements de retraite, c'est donc à tort que le département a cru pouvoir constituer un régime de retraite au profit de ses élus ... et verse encore aujourd'hui directement des pensions à certains de ses anciens conseillers généraux ou à des ayants droits”.**

Est-ce un hasard si le coût salarial de ces 9 suppressions sèches avoisinent les 300 000 euros, assez proches donc des montants de la protection sociale que s'offrent nos élus ..., pourtant ciblés par la Chambre des Comptes.

Les destinées humaines ne tenant qu'à peu de chose, il suffira désormais à nos décideurs de programmer ... pour l'an prochain, en 2019, ...les dix futures suppressions de postes en catégorie C, B ou A, puisque tout le monde est désormais concerné. Pourquoi pas une nouvelle formule pour continuer à ‘assainir’ la dépense publique ..., mais en préservant bien évidemment les acquis sociaux de nos seuls élus, à l'encontre de ce que préconise la Chambre Régionale des Comptes ?

Honni soit qui mal y pense !